
Appel à projets en animation !



**Une collection de courts métrages
animés qui vous donnent envie de lire**

Saison 3, Colette

**Résidence de développement :
du vendredi 25 juillet au vendredi 19 août 2025
(5 semaines)**

Production : Décembre 2025 – Mai 2026* (6 mois)

8 films x 3'00

Première Page, une collection de films d'animation pour donner envie de lire

La société coopérative d'intérêt collectif SCALAÉ Productions, en association avec France Télévisions, produit la saison 3 de « Première Page », une collection de courts métrages d'animation dont l'ambition est de mettre en lumière les talents de la nouvelle garde de l'animation française tout en rendant hommage à la littérature francophone.

Cette collection offre la possibilité à de jeunes réalisatrices et réalisateurs de faire vivre leurs univers et leurs regards d'artistes dans un programme de qualité diffusé sur France télévisions auprès d'une large audience.

Cette année, la formule de « Première Page » évolue.

À l'occasion de l'entrée de l'œuvre de COLETTE dans le domaine public, la saison 3 de « Première Page » lui est entièrement consacrée. Elle est ainsi l'occasion de rendre hommage à une grande écrivaine et figure engagée dans son époque et de faire (re)découvrir son œuvre à un large public.

Huit réalisateur·rices diplômé·es d'écoles d'animation françaises seront invité·es à proposer une interprétation animée d'un texte extrait de l'œuvre de Colette : page d'un roman, d'une nouvelle, article de journal, correspondance... Ils pourront pour cela puiser dans un choix de textes proposés en partenariat avec la Maison de Colette ou choisir eux-mêmes un extrait qui les inspire.

Les candidat·es devront être récemment diplômé·es d'une école ou d'une formation en animation (appartenant au RECA - Réseau des Écoles de Cinéma d'Animation ou non), des promotions 2024 ou 2025 uniquement.

Le format et la cible sont également définis : les films seront d'une durée de 3 minutes (hors générique) et s'adresseront à tous les publics.

Les réalisateurs et réalisatrices sélectionné·es, à l'issue d'un jury et d'un entretien, verront leur projet produit par la société SCALAÉ Productions pour une diffusion sur France Télévisions. Les films seront réalisés en autonomie par les réalisateurs et réalisatrices.

Le dispositif « Première Page » permet à huit réalisateurs et réalisatrices de réaliser, dès la fin de leurs études, un premier film dans des conditions professionnelles, soit un planning de production à respecter dans un budget global défini. Chacun·e travaillera dans le cadre d'un contrat de travail et d'une rémunération professionnelle.

La collection offre ainsi l'opportunité aux jeunes talents de l'animation française d'écrire la première page de leur carrière naissance.

Saison 3, Colette

Quelques mots sur Colette

« Colette est l'un des plus grands écrivains français. Un de ceux qui ont porté la langue française à un point de perfection rarement égalé. Elle fut également une femme parmi les plus libres de son temps, une source d'inspiration pour des générations de lecteurs et de lectrices, une pionnière et un exemple dans l'émancipation et la libération de la femme au XXe siècle.

C'est dans la maison natale de Saint-Sauveur-en-Puisaye, entre ses murs, dans ses jardins, que Gabrielle Colette a acquis, auprès de sa mère, Sido, sa connaissance des plantes et des bêtes, l'attention aiguë à tout ce qui veut vivre, l'amour de la liberté et cet art de percevoir le monde à travers tous les sens qui deviendront les marques d'un style unique dans toute l'histoire de la littérature. » La Maison de Colette

Pour en savoir plus :

<https://www.amisdecolette.fr/colette/biographie/>

<http://www.maisondecolette.fr>

La sélection des textes qui composent le corpus proposé a été établie par Frédéric Maget, spécialiste de Colette et directeur de la Maison de Colette.

Retrouvez les textes du corpus sur le site de SCALAE Productions:
www.scalaeproductions.fr



Les modalités de l'appel à projets

– Le candidat ou la candidate doit choisir le texte pour lequel il proposera une adaptation:

- **au sein du corpus proposé** (disponible sur www.scalaeproductions.fr).

Ce corpus d'une quarantaine de textes, établi avec la collaboration de Frédéric Maget, spécialiste et directeur de la Maison de Colette, réunit différents extraits choisis de l'œuvre de l'écrivaine.

- **ou bien librement**, dans l'œuvre de Colette.

– **L'extrait choisi doit être autonome c'est-à-dire qu'il constitue un ensemble** dont la compréhension ne dépend pas du texte dans son ensemble. Le choix de l'extrait adapté est donc primordial. Il doit permettre de proposer un film avec un début et une fin. Attention à l'effet « bande annonce » ou à la tentation de résumer tout le livre...

– **La lecture du passage choisi, dans son intégralité (sans coupe), sera intégrée au film.** Attention, la lecture du texte devra tenir dans les **3 minutes du film**.

Aucun autre texte ou dialogue ne pourront être intégrés au film.

– **L'adaptation est libre.** Il ne s'agit pas de s'en tenir à une illustration littérale du texte d'origine mais d'en proposer une lecture fidèle à son esprit et inventive dans sa forme. C'est pourquoi une bonne connaissance de l'œuvre, des intentions de l'autrice et du contexte de l'époque sera appréciée par le jury.

Il est ainsi vivement recommandé d'avoir lu en entier le livre dont le texte est extrait : il vous accompagnera pendant plus de 6 mois si votre projet est retenu. L'objectif est de donner envie de lire le livre que vous aurez choisi.

– **Les films réalisés devront s'adresser à tous les publics** : enfants, adultes et être vus par le plus grand nombre.

– **Les courts métrages pourront être réalisés dans la technique de votre choix** (2D, 3D, volume, hybride...).

Attention, la faisabilité de la technique choisie - en autonomie et dans le temps de la production - sera un des critères de sélection.

NB : le matériel de fabrication (stop motion, peinture, etc) sera pris en charge dans le budget de la production.

– **Les films seront réalisés en autonomie** par les réalisateurs et réalisatrices de la phase d'écriture au compositing. Des renforts ponctuels seront prévus par la production.

– Les candidatures en duo ne sont pas acceptées.

– Il est possible de participer deux années de suite (dans le respect des dates du diplôme), sauf pour les lauréat.e.s des années précédentes.

Calendrier

Calendrier du processus de sélection:

- **Lancement de l'appel à projet : 10 mars 2025**
- **Visioconférence d'informations : 24 mars 2025 de 16h00 à 17h30**
Inscription au préalable à contact@scalaeproductions.fr
- **Date limite de l'envoi des dossiers : avant le 25 avril 2025 (17h00)**
- **Annnonce des 20 projets présélectionnés par SCALAE Productions et France télévisions au plus tard le 15 mai 2025**
- **Rencontre individuelle avec le jury les 21 et 22 mai 2025.** Le jury est composé de :
 - 2 représentant-es de SCALAE Productions
 - 2 représentant-es de France Télévisions
 - 2 personnalités du monde littéraire et artistique
- **Annnonce de la sélection finale des 8 projets : 23 Mai 2025**

Planning de la production :

- **Vendredi 25 juillet - vendredi 29 août 2025 (5 semaines) : résidence d'écriture et de développement à l'Abbaye royale de Fontevraud, en partenariat avec NEF Animation, et à la Maison Colette.**

NB : votre présence pour la durée complète de la résidence à Fontevraud est nécessaire.

La résidence d'une durée de 5 semaines permet aux réalisateur-trices lauréat-es de bénéficier d'un cadre de création favorisant l'inspiration, la concentration et l'émulation collective pour les premières étapes d'écriture et développement des films de la collection.

L'objectif de la résidence est d'aboutir à une version finalisée du scénario de chaque film et à une première version de l'animatique, deux étapes qui sont validées par la production et le diffuseur. La résidence doit aussi permettre d'approfondir les recherches graphiques.

La résidence sera accompagnée par la productrice de la collection Stéphanie Launay ; Bastien Dubois, superviseur artistique et technique de la collection ; Emma Degoutte, consultante littéraire et Xavier Kawa-Topor, président de Scalaé productions et délégué général de NEF Animation.

Le transport en début et fin de résidence (par train en priorité), hébergement et restauration pendant toute la durée de la résidence seront pris en charge.

- **Décembre 2025 - mai 2026* (6 mois) : fabrication et post-production (lieu à confirmer)**

Nb : les frais de déménagement, d'hébergement et de restauration pendant la phase de fabrication et de post-production sont à la charge des réalisateurs.trices.

*dates susceptibles de modifications

Le dossier de candidature

Le dossier sera rédigé en langue française et doit obligatoirement comporter :

1/ Une page de garde avec :

- ° nom et prénom(s),
- ° nom de l'école et date du diplôme (2024 ou 2025),
- ° email et numéro de téléphone portable,
- ° titre du livre choisi *
- ° technique d'animation choisie

2/ Le texte choisi (sans coupe) extrait du corpus proposé en annexe ou d'un des textes de l'œuvre de Colette.

Il convient d'indiquer précisément dans votre dossier les limites de l'extrait que vous avez choisi d'adapter. Cet extrait doit constituer un ensemble autonome cohérent avec votre projet d'adaptation.

3/ Une note d'intention de 2000 signes maximum (sans compter les espaces)

explicitant les raisons du choix de l'oeuvre et les intentions artistiques. Dans ce texte, le ou la réalisateur·trice défendra l'inventivité de sa vision et la créativité de sa démarche.

4/ Un synopsis de 1500 signes maximum (sans compter les espaces)

précisant la trame narrative qui permettra la transposition du texte à l'image. Il est rappelé que la transposition du texte, si elle doit être évocatrice, n'a pas vocation à être littérale.

5/ Des premières pistes graphiques :

tout élément graphique aidant à préciser l'expression visuelle choisie pour le projet (croquis, volumes, maquettes, storyboard...)

6/ Une note d'intention sonore et musicale (une page maximum)

décrivant l'ambiance sonore du court métrage et la façon dont la voix, la musique et le bruitage seront utilisés.

7/ Une note d'intention technique sur le procédé d'animation utilisé (2D, 3D, volume, hybride...), les logiciels envisagés et les raisons de ce choix.

Les candidats et candidates devront préciser leur niveau et leurs compétences techniques afin que le jury évalue la capacité à fabriquer le film en autonomie.

8/ Un CV détaillé

comportant le parcours de formation, les précédents films réalisés (avec liens de visionnage actifs), les coordonnées complètes

9/ Les réalisations précédentes : liens vers les films réalisés à l'école, portfolio des réalisations, illustrations, recherches de l'artiste sur d'autres projets...

10/ Un scan du diplôme de fin d'études pour ceux étant sortis durant les promos 2024.

Nb : Les promos 2025 devront envoyer leur scan après obtention du document

Envoi du dossier de candidature

- Le dossier devra être envoyé en 1 seul PDF de 15 Mo max.

Attention : Le dossier doit être envoyé en un seul PDF comprenant les différents liens vers les films et autres réalisations éventuelles.

Aucun autre document en PJ du mail ne sera pris en compte.

- Il sera nommé comme suit : **NOM-DU-CANDIDAT_Prénom-du-candidat_ECOLE.pdf**

- La candidature devra être envoyée **avant le 25 avril 2025 (17H00)**, par email à contact@scalaeproductions.fr

Un accusé de réception sera envoyé pour chaque dossier reçu, sous un délai de 3 à 5 jours. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de revenir vers nous.



Créée à l'initiative de NEF Animation, SCALAE Productions est une société coopérative d'intérêt collectif basée à Angers, dans la région des Pays de la Loire.

Du latin « scala », « échelle », elle se veut un outil au service des jeunes talents de l'animation, avec pour ambition de les aider à faire leurs premiers pas sur la voie professionnelle.

Pour ce faire, elle réunit différentes compétences techniques et créatives pour leur permettre de réaliser leurs premiers films en tant qu'autrices et auteurs, notamment dans le cadre d'appels à projets, et à favoriser la rencontre des publics avec leurs œuvres.

www.scalaeproductions.fr